

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 1999

Préavis N° 146

Lausanne, le 27 avril 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre b), de la loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 1999.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
 - 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 1999**
 - 2.1 Compte de fonctionnement*
 - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 Bilan général*
 - 3. Conclusion**
 - 4. Annexe (éléments statistiques)**
-

1. Introduction

Le bouclage des comptes 1999 laisse apparaître un résultat beaucoup plus satisfaisant que les prévisions budgétaires ne le suggéraient. L'**excédent des charges de fonctionnement** qui atteignait 49,3 millions lors du vote initial du budget a été aggravé ensuite à 63,1 millions par les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice. Il est finalement, au bouclage, de **37,7 millions**.

Le montant des investissements (dépense nette) a été ramené de 119,9 à 108 millions. On parvient ainsi à ménager un autofinancement de 61 millions (56,6 % des investissements sont donc autofinancés). Il n'en reste pas moins une insuffisance de capitaux de 46,9 millions de francs, somme inférieure à celle de 1998 mais qui augmente d'autant notre endettement.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 1999 :

(Fonctionnement et investissements du patrimoine administratif)

COMPTES 1998		BUDGET 1999		COMPTES 1999		ECARTS	
Fr.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	
<u>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</u>							
				CHARGES	REVENUS		
1 280 880	1 305 735 400	Total des charges		1 284 694			-21 040
530,66				712,34			687,66
1 229 232	1 242 583 500	Total des revenus			1 246 955	4 372 266,99	
574,93					766,99		
51 647 955,73	63 151 900	Excédent de charges			37 738 945,35		-25 412 954,65
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>							
				DEPENSES	RECETTES		
87 480 412,63	135 349 100	Total des dépenses		116 368 858,58			-18 980 241,42
7 752 536,10	15 363 000	Total des recettes			8 409 741,35	-6 953 258,65	
79 727 876,53	119 986 100	Investissements nets			107 959 117,23		-12 026 982,77
<u>FINANCEMENT</u>							
-79 727 876,53	-119 986 100	Investissements nets		107 959 117,23			-12 026 982,77
120 799 390,73	104 189 200 *	Amortissements			104 111 567,72		-77 632,28
-40 736 835,00	-8 414 400 *	Mouvement sur les fonds de renouvellement et les réserves		5 314 648,71			-3 099 751,29
-51 647 955,73	-63 151 900 *	Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement		37 738 945,35			-25 412 954,65
-51 313 276,53	-87 363 200	Insuffisance d'autofinancement			46 901 143,57		-40 462 056,43
28 414 600,00	32 622 900 *	Autofinancement			61 057 973,66	28 435 073,66	

Compte de fonctionnement

Comparé au budget, le compte de fonctionnement de 1999 se présente globalement comme suit :

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>	<u>Excédent des charges</u>
Budget initial	1 291 483 200,00	1 242 172 000,00	49 311 200,00
Crédits supplémentaires	14 252 200,00	411 500,00	13 840 700,00
Budget final	1 305 735 400,00	1 242 583 500,00	63 151 900,00
Comptes 1999	1 284 694 712,34	1 246 955 766,99	37 738 945,35
Ecart	-21 040 687,66	4 372 266,99	-25 412 954,65
	-1,61 %	0,35 %	-40,24%

L'amélioration de l'excédent des charges de 25 millions s'explique par une **diminution de ces charges** (- 1,61 %) et par une **augmentation des recettes** (+ 0,35 %).

L'effort consenti au niveau des **charges salariales** a dépassé les prévisions (- 14,1 millions au lieu des - 12 millions prévus). Les économies réalisées dans la **consommation des biens, services et marchandises** ont atteint 6 millions de francs. Les **intérêts passifs sont inférieurs** aux évaluations budgétaires (- 4 millions) grâce à un traitement dynamique de nos emprunts et à des taux encore très favorables durant les trois premiers trimestres de 1999.

Ce tableau est assombri par les quelque 21 millions de correctifs exigés par des pertes, défalcatons, remises, dont 12 millions environ de provisions sur des créances fiscales douteuses. Les informations sur ces charges supplémentaires nous ont malheureusement été communiquées très tard (mars 2000) par l'administration cantonale. Les **dédommagements à des collectivités publiques** (entreprises de transport, facture sociale, enseignement, participation au déficit de l'Etat de Vaud) atteignent 133,7 millions en dépassement de 1,4 % par rapport au budget.

La **progression des recettes fiscales** (+ 40 millions) est l'événement à souligner, mais à apprécier avec nuance. L'impôt sur les successions et donations (+ 23,3 millions) a quelque chose d'aléatoire, constituant en quelque sorte un "accident annuel", très favorable en 1999. Par contre, l'impôt sur le revenu (+ 6,2 millions) et la fortune (+ 4,9 millions) des personnes physiques, de même que l'augmentation de l'impôt sur les bénéfices des personnes morales (+ 10,1 millions) et des droits de mutation (+ 4,5 millions) constituent les éléments beaucoup plus solides d'un changement de tendance attendu depuis... 1994.

Les revenus provenant des contributions diverses stagnent ou sont même en légère diminution par rapport aux prévisions budgétaires (ventes d'énergie des SI -1,7 %), c'est pour Lausanne une source de revenu importante qui retient toute l'attention de la Municipalité. Les dédommagements reçus des collectivités publiques (46,5 millions) sont également inférieurs (- 7,2 %) à ce qui était prévu.

Le bouclage des comptes 1999 représente ainsi une étape importante dans le retour progressif à un budget de fonctionnement équilibré. La Municipalité se plaît à relever que sa volonté d'assainir les finances communales, inscrite au programme de législature, se trouve illustrée et concrétisée par ces résultats qui seront probablement confirmés ces prochaines années si l'on parvient à bien maîtriser les coûts de fonctionnement et les dépenses d'investissement, tout en bénéficiant des effets de la reprise économique sur les recettes, fiscales notamment. La réapparition de l'inflation et la remontée du taux d'intérêt des emprunts

constituent indiscutablement un risque, incontrôlable, de péjoration des conditions dans lesquelles s'effectue cet effort d'assainissement.

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 1999

2.1 Compte de fonctionnement

Les charges et les revenus, classés par nature, se présentent comme suit pour 1999 :

	Comptes 1999	Budget 1999 + crédits sup- plémentaires	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1 284 694 712,34	1 305 735 400	-21 040 687,66	-1,61
30 Charges de personnel	375 042 372,82	389 119 800	-14 077 427,18	-3,62
31 Biens, services et marchandises	307 569 574,99	313 709 600	-6 140 025,01	-1,96
32 Intérêts passifs	90 011 223,65	94 163 000	-4 151 776,35	-4,41
33 Amortissements	133 092 557,67	112 747 100	20 345 457,67	18,05
35 Dédommagements à des collectivités publiques	133 727 163,41	131 860 000	1 867 163,41	1,42
36 Subventions accordées	64 933 889,63	65 704 100	-770 210,37	-1,17
38 Attributions aux réserves	12 091 322,00	24 093 400	-12 002 078,00	-49,81
39 Imputations internes	168 226 608,17	174 338 400	-6 111 791,83	-3,51
4 REVENUS	1 246 955 766,99	1 242 583 500	4 372 266,99	0,35
40 Impôts	451 660 213,10	411 090 000	40 570 213,10	9,87
41 Patentes, concessions	2 904 006,45	3 523 000	-618 993,55	-17,57
42 Revenus des biens	54 683 263,09	53 809 100	874 163,09	1,62
43 Contributions diverses	500 180 212,64	512 046 800	-11 866 587,36	-2,32
44 Part aux recettes sans affectation	3 603 663,90	4 120 000	-516 336,10	-12,53
45 Dédommagements de collectivités publiques	46 497 827,08	50 086 600	-3 588 772,92	-7,17
46 Subventions acquises	1 794 001,85	1 061 800	732 201,85	68,96
48 Prélèvements sur les réserves	17 405 970,71	32 507 800	-15 101 829,29	-46,46
49 Imputations internes	168 226 608,17	174 338 400	-6 111 791,83	-3,51
RESULTAT				
Excédent de charges	37 738 945,35	63 151 900	-25 412 954,65	-40,24

Les principaux écarts enregistrés entre le budget et les comptes de 1999 appellent les commentaires suivants :

CHARGES - **21,0 mios**

30 Charges de personnel - **14,1 mios**

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	375 042 372,82	389 119 800	-14 077 427,18	-3,6
Administration générale	32 985 323,43	33 806 800	-821 476,57	-2,4
Sécurité publique et affaires sportives	91 301 010,04	95 367 800	-4 066 789,96	-4,3
Finances	14 938 170,67	15 487 500	-549 329,33	-3,5
Travaux	67 230 014,46	69 794 200	-2 564 185,54	-3,7
Ecoles	57 212 880,35	59 324 000	-2 111 119,65	-3,6
Sécurité sociale et environnement	50 286 940,51	53 092 300	-2 805 359,49	-5,3
Services industriels	61 088 033,36	62 247 200	-1 159 166,64	-1,9

Dans ce secteur de charges, on relèvera au passage que les économies salariales anticipées au niveau du budget, d'un montant de 12 millions, ont été nettement dépassées pour atteindre quelque 14 millions.

Rappelons que dites économies résultent principalement de la contribution de solidarité, laquelle consiste en deux jours de congé non payés fixés à des dates imposées, ainsi que des délais d'attente demandés lorsque des postes sont à repourvoir.

31 Biens, services et marchandises - **6,1 mios**

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15 986 593,11	17 072 900	-1 086 306,89	-6,4
Achat d'eau, d'énergie (sans les SI) et de combustibles	22 813 186,62	23 646 100	-832 913,38	-3,5
Marchandises	13 853 807,17	15 024 400	-1 170 592,83	-7,8
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	30 305 559,08	32 455 000	-2 149 440,92	-6,6
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	13 765 567,98	14 351 500	-585 932,02	-4,1
Honoraires et prestations de services	42 009 774,96	43 776 600	-1 766 825,04	-4,0
Autres dépenses en biens, services et marchandises	18 667 638,61	18 172 100	495 538,61	2,7
Sous-total	157 402 127,53	164 498 600	-7 096 472,47	-4,3
Achats d'énergie des SI	150 167 447,46	149 211 000	956 447,46	0,6
Total	307 569 574,99	313 709 600	-6 140 025,01	-2,0

C'est dans ce chapitre, où les charges sont proportionnellement les moins liées, que se réalisent habituellement les plus importantes économies; le boni réalisé en 1999 est cependant un peu plus modeste en raison d'une budgétisation toujours plus serrée.

Ces économies auraient toutefois été plus importantes si l'indisponibilité de la turbine à gaz en début d'année n'avait pas contribué au dépassement de quelque 8,2 millions sur les achats d'électricité. Précisons que les achats de remplacement ont été compensés partiellement par des achats moindre de gaz naturel (- 5,6 millions). Par ailleurs, une ristourne de 2,9 millions a été accordée par EOS (voir chapitre 42) sur lesdits achats de remplacement.

Comme le montre le graphique n° 3, le niveau des dépenses consenties pour l'achat de biens, services et marchandises est stationnaire, voire en légère régression depuis 1996. Cette évolution démontre la volonté affichée de maîtriser ce type de charges.

A titre d'exemple, voici les bonis principaux enregistrés dans ce chapitre :

	<u>(en mio de fr.)</u>
• Achats de fournitures, de compteurs et d'installations aux SI	0,8
• Consommation d'eau et d'énergie au Service d'assainissement	0,6
• Utilisation de produits chimiques pour le traitement des eaux usées et des boues d'épuration	0,5
• Entretien des bâtiments	0,6
• Entretien des canalisations d'eaux usées	0,5
• Entretien du mobilier, des machines et du matériel	0,6
• Entretien d'installations	0,6
• Location de programmes informatiques	0,3
• Honoraires, études, expertises	0,3
• Affranchissement, téléphones	0,4
• Finances de mise en décharge (STEP)	0,3
• Achats de signaux TV	0,3

32 Intérêts passifs

- 4,2 mios

L'économie dégagée dans ce secteur résulte notamment de l'enregistrement d'insuffisances d'autofinancement sensiblement inférieures aux prévisions lors des exercices 1998 et 1999, grâce entre autres au fait que le versement de la participation à la Fondation de Beaulieu a été différé de fin 1998 à courant 2000.

En outre, la consolidation à long terme de la dette flottante, prévue à fin 1998, a été reportée sur 1999, ce qui a permis d'une part de bénéficier plus longtemps de taux "courts" très bas (taux moyen annuel de 1,4 %) et, d'autre part, de contracter des emprunts à long terme à des conditions plus favorables que prévu.

Le détail desdites opérations effectuées au cours de 1999, qui figure ci-après sous le poste 22 du bilan, fait apparaître que les remboursements, d'un taux moyen de l'ordre de 6,3 %, ont été remplacés et augmentés par des prêts à des taux s'échelonnant entre 2 et 4,3 %, aboutissant à une moyenne de 3,3 % environ.

33 Amortissements**+ 20,3 mios**

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	133 092 557,67	112 747 100	20 345 457,67	18,0
Remises, défalcons et moins-values d'impôts	26 923 043,88	6 000 000	20 923 043,88	348,7
Autres pertes, défalcons et moins-values	2 057 946,07	1 057 900	1 000 046,07	94,5
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	46 091 264,72	46 298 900	-207 635,28	-0,4
Amortissements du patrimoine administratif des SI	58 020 303,00	59 390 300	-1 369 997,00	-2,3

Ainsi que relevé plus haut, l'exercice 1999 a pris en charge les pertes résultant de la mise à jour par l'Etat des créances d'impôts, d'où un dépassement de charges de près de 21 millions. Les pertes, défalcons et remises d'impôts à proprement parler se sont élevées à 14,9 millions alors qu'un examen systématique de la solvabilité des débiteurs d'impôts indique que le montant des créances qui figure à la fin de 1999 à l'actif de notre bilan comporte des pertes potentielles de l'ordre de 12 millions. Ce montant correspond aux situations jugées irrécupérables à 100 %, soit : actes de défaut de biens, "partis sans laisser d'adresse", faillites et autres situations similaires. Dès lors, afin d'ajuster l'évaluation de nos créances, une provision de 12 millions a été créée et figure au passif de notre bilan (chapitre 24).

S'agissant des autres pertes, il convient de relever que la conjoncture économique défavorable de ces dernières années a entraîné des pertes sur débiteurs en progression, principalement à la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives ainsi qu'aux Services industriels.

Rappelons enfin qu'au cours de l'exercice 1999 les SI ont procédé à un important remaniement de leurs amortissements, conformément à ce qui a été annoncé dans le préavis relatif au budget 2000.

35 Dédommagements à des collectivités publiques**+ 1,9 mio**

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	133 727 163,41	131 860 000	1 867 163,41	1,4
Participation à des entreprises de transports	38 956 976,80	39 500 000	-543 023,20	-1,4
Participation au déficit de l'Etat de Vaud	5 575 770,00	5 600 000	-24 230,00	-0,4
Participation aux charges de l'Etat pour l'enseignement	51 834 752,13	52 234 000	-399 247,87	-0,8
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	3 943 500,00	3 943 500	0,00	0,0
Facture sociale	29 173 789,00	27 062 500	2 111 289,00	7,8
Autres dédommagements	4 242 375,48	3 520 000	722 375,48	20,5

Une estimation insuffisante pour certains régimes de la facture sociale, dont le détail est présenté ci-après, explique le dépassement constaté sous ce poste

Signalons par ailleurs, qu'au Service des impôts, de la caisse et du contentieux, les émoluments de taxation et de perception facturés par l'Etat ont dépassé le budget de 0,5 million environ, suite notamment au nouveau tarif entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999.

* * *

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>	<u>Ecart</u>
	fr.	fr.	fr.
<u>Facture sociale</u>			
Total	29 173 789,00	27 062 500	2 111 289,00
Enseignement spécialisé	2 251 638,00	2 406 000	-154 362,00
PC AVS/AI et LAVAmal	14 686 851,00	12 930 397	1 756 454,00
Prévoyance et aides sociales	9 214 833,00	8 956 453	258 380,00
Protection de la jeunesse	2 081 486,00	2 428 762	-347 276,00
Hébergement médico-social	938 981,00	340 888	598 093,00

* * *

Il a paru intéressant de faire apparaître ci-après le détail de la "participation lausannoise aux entreprises de transports" :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>	<u>Ecart</u>
	fr.	fr.	fr.
TOTAL	38 956 976,80	39 500 000	-543 023,20
<u>Trafic d'agglomération (TL - TSOL)</u>	<u>33 359 828,70</u>	<u>33 728 000</u>	<u>-368 171,30</u>
Acomptes sur déficit de l'année	28 511 000,00	28 500 000	11 000,00
Insuffisance des acomptes de 1998	567 092,00	533 000	34 092,00
Abonnements Bleu-blanc	4 232 781,20	4 645 000	-412 218,80
Indemnités zones foraines	48 955,50	50 000	-1 044,50
<u>Trafic régional</u>	<u>5 597 148,10</u>	<u>5 772 000</u>	<u>-174 851,90</u>
LEB / Rénovation technique (IX ^{ème} convention)	2 048 753,60	2 266 000	-217 246,40
Prolongation LO N-E / 2 ^{ème} phase d'études	1 083 595,20	1 075 000	8 595,20
CGN	184 815,50	186 700	-1 884,50
LEB	166 283,90	173 800	-7 516,10
Lignes CFF	1 715 319,40	1 674 400	40 919,40
Lignes TL (60 à 66)	398 380,50	396 100	2 280,50

36 Subventions accordées**- 0,8 mio**

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	64 933 889,63	65 704 100	-770 210,37	-1,2
Administration générale	26 302 132,35	26 350 000	-47 867,65	-0,2
Sécurité publique et affaires sportives	3 990 834,45	3 981 500	9 334,45	0,2
Ecoles	18 543 273,43	18 718 400	-175 126,57	-0,9
Sécurité sociale et environnement	15 401 042,60	15 944 200	-543 157,40	-3,4
Services industriels	696 606,80	710 000	-13 393,20	-1,9

A la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, l'écart provient principalement des subventions au logement (- 0,5 million de francs).

38 Attributions aux réserves**- 12,0 mios**

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	12 091 322,00	24 093 400	-12 002 078,00	-49,8
Fonds de péréquation des PFO	0,00	13 800	-13 800,00	-
Fonds de régularisation des loyers	7 022,00	0	7 022,00	-
Fonds des SI	12 084 300,00	24 079 600	-11 995 300,00	-49,8

Aux Services industriels, la suppression d'une opération comptable prévue dans le budget de 1999 portant sur le transfert des amortissements ordinaires du secteur "distribution d'électricité" au fonds spécial de réserve des SI, de 13,7 millions de francs, est à l'origine de l'écart apparaissant sous ce poste (voir également le chapitre 48).

39 Imputations internes**- 6,1 mios**

Un niveau moyen du patrimoine administratif à amortir sensiblement inférieur aux prévisions a provoqué un écart de quelque 5,8 millions de francs sur la facturation interne des intérêts.

4 REVENUS + **4,4 mios**

40 Impôts + **40,6 mios**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 1999	Budget 1999	Comptes 1998
	fr.	fr.	fr.
Total	451 660 213,10	411 090 000	416 100 093,60
Produit de l'impôt :			
– sur le revenu	255 462 989,25	249 200 000	243 933 356,85
– sur la fortune	31 935 536,10	27 000 000	26 071 756,45
– perçu des étrangers	5 946 911,25	5 000 000	5 805 001,00
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	661 362,55	800 000	716 249,60
– sur le bénéfice	61 110 519,05	51 000 000	56 071 341,20
– sur le capital	14 178 912,50	21 000 000	20 490 438,20
– foncier	24 722 128,05	26 000 000	24 403 244,10
– complémentaire sur les immeubles	3 717 818,20	4 500 000	3 699 856,15
Droits de mutation sur les transferts immobiliers	7 990 719,20	3 500 000	5 502 595,25
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	40 330 231,35	17 000 000	23 707 738,70
– sur les divertissements	5 331 675,60	5 800 000	5 422 551,10
– sur les chiens	271 410,00	290 000	275 965,00

Les recettes fiscales de l'année 1999 sont supérieures de 40,6 mios, soit près de 10 %, par rapport au budget établi. Cette augmentation est de 8,5 % par rapport à l'exercice 1998, lequel avait déjà connu une progression sensible de l'impôt des personnes morales (bénéfice) ainsi qu'une importante recette de l'impôt sur les successions et des droits de mutation. En revanche, la progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, principale ressource fiscale de la Commune, demeure modeste, le système d'imposition en vigueur ne reflétant toujours que la conjoncture des années de calcul de l'impôt (1997-1998).

En effet, **l'impôt sur le revenu** enregistre une augmentation de 2,5 % (+ 6,2 mios) par rapport aux prévisions établies; cette progression est de 4,7 % par rapport aux comptes 1998. Il est intéressant de relever que plus du tiers de cette augmentation provient de l'impôt à la source comptabilisé sous cette rubrique. Contrairement à l'impôt ordinaire fondé sur une déclaration des revenus des deux années qui précèdent le moment du paiement de l'impôt, l'impôt à la source est prélevé directement des salaires versés pendant l'année concernée, traduisant du même coup l'évolution du nombre d'employés occupés et le niveau de leur salaire. Ce résultat permet d'espérer que les signes de reprises visibles au niveau des entreprises en 1998 et 1999 déjà, pourraient l'être également de manière plus sensible auprès des personnes physiques dès la prochaine période fiscale 2001-2002.

L'impôt perçu auprès des contribuables étrangers sans activité lucrative est proche de celui de l'exercice 1998, année au cours de laquelle est intervenue une révision générale de l'assiette fiscale qui n'a pas été prise en compte au moment de l'élaboration du budget.

L'importante augmentation de **l'impôt sur la fortune** est principalement liée à la suppression d'une partie des mesures de défiscalisation de l'épargne initialement introduites en 1995, ainsi qu'à une évaluation des titres particulièrement élevée au cours de la période de calcul 1997-1998.

L'impôt sur le bénéfice et le capital enregistre une augmentation globale de 4,5 % par rapport aux prévisions établies. L'impôt sur le bénéfice est en hausse alors que l'impôt sur le capital connaît un recul sensible attribué en partie aux nombreuses liquidations de sociétés immobilières facilitées. La progression de l'impôt sur le bénéfice traduit quant à elle l'enregistrement de nouvelles sociétés, ainsi que, plus généralement, les effets de la reprise économique, particulièrement perceptible dans le domaine des assurances, de la banque et autres compagnies financières.

Les recettes de **l'impôt foncier** et de l'impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales non affectés à l'exploitation de l'entreprise sont stables par rapport à l'exercice 1998. La révision générale des estimations fiscales, sur lesquelles est fondé le calcul de l'impôt, est arrivée à son terme et déploie désormais ses pleins effets.

Le nombre de transferts immobiliers ayant donné lieu à un **droit de mutation** est en progression depuis 1997 (360); il est de 589 en 1999. L'augmentation du nombre de transactions est à attribuer tant à une reprise sensible du marché immobilier qu'à la modification, le 1^{er} janvier 1999, de la loi concernant les droits de mutation sur les transferts immobiliers. Désormais, un droit de mutation est également perçu sur les transferts d'immeubles résultant d'une procédure d'exécution forcée, lorsque l'acquéreur était créancier d'une dette hypothécaire.

Enfin, l'exercice 1999 s'est révélé totalement extraordinaire en ce qui concerne **l'impôt sur les successions** : trois successions seulement sont à l'origine de la moitié de l'impôt perçu en 1999, soit 20 millions de francs.

41 *Patentes, concessions*

- 0,6 mio

La suppression de la taxe communale sur les patentes d'étalages ainsi que la baisse du nombre de lotos et de tombolas expliquent le manco constaté dans ce chapitre.

42 *Revenus des biens*

+ 0,9 mio

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	54 683 263,09	53 809 100	874 163,09	1,6
Intérêts	5 656 214,18	5 595 500	60 714,18	1,1
Revenu des immeubles du patrimoine financier	24 278 650,65	23 145 000	1 133 650,65	4,9
Revenu des biens du patrimoine administratif	21 171 783,45	24 311 600	-3 139 816,55	-12,9
Autres revenus	3 576 614,81	757 000	2 819 614,81	372,5

Une fois de plus, le manco enregistré dans les revenus du patrimoine administratif est dû essentiellement aux recettes liées au parcage des véhicules (- 3,1 millions). Ce manco est compensé par les loyers du patrimoine financier du Service des gérances (+ 0,9 million) et, sous les "autres revenus", par des notes de crédit (2,9 millions) accordées par EOS suite aux achats supplémentaires d'électricité effectués en raison de la panne de la turbine à gaz.

43 Contributions diverses**- 11,9 mios**

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	76 455 420,03	77 065 500	-610 079,97	-0,8
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	58 285 878,61	58 856 300	-570 421,39	-1,0
Frais facturés à des tiers, remboursements	8 998 245,11	8 936 000	62 245,11	0,7
Amendes	12 868 492,05	13 000 000	-131 507,95	-1,0
Autres contributions	17 998 700,08	23 123 000	-5 124 299,92	-22,2
Sous-total	174 606 735,88	180 980 800	-6 374 064,12	-3,5
Ventes d'énergie des SI	325 573 476,76	331 066 000	-5 492 523,24	-1,7
	500 180 212,64	512 046 800	-11 866 587,36	-2,3

Un des principaux écarts apparaissant dans le tableau ci-dessus, qui figure sous la rubrique "Autres contributions", provient ainsi que relevé dans le chapitre relatif aux charges de personnel, de la contrepartie des économies anticipées au stade du budget sur les charges salariales (- 12 millions).

Cet écart est réduit principalement par les améliorations suivantes :

(en mio de fr.)

- au Service des impôts, de la caisse et du contentieux, encaissement de successions en déshérence (précisons que ces recettes supplémentaires sont attribuées au "Fonds du 700^{ème}" de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement au travers du poste "Autres dépenses" du chapitre 31) 1,0
- au Secrétariat général de la Direction des écoles, acompte supplémentaire effectué par l'Etat pour le rachat des bâtiments lausannois d'enseignement professionnel 2,4
- à l'Office du travail, rattrapage de subvention opéré par le Secrétariat à l'économie (SECO) 1,7
- à la section "Distribution d'électricité", augmentation des ristournes accordées par EOS pour les gros clients 1,6

Aux Services industriels encore, il y a lieu de mettre en évidence le fait que les ventes d'énergie sont restées globalement quelque 5,5 millions inférieures aux prévisions, soit :

- gaz -3,9
- chauffage à distance -2,6
- électricité 1,1

alors que les ventes d'eau subissent un manco de 0,6 million également.

44 Part à des recettes sans affectation**- 0,5 mio**

Bien qu'en progression par rapport aux comptes de 1998, notre part à l'impôt sur les gains immobiliers est restée en-deçà des prévisions pour près de 0,6 million.

45 Dédommagements de collectivités publiques**- 3,6 mios**

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	46 497 827,08	50 086 600	-3 588 772,92	-7,2
Participations des collectivités publiques aux charges du Service de secours et d'incendie (SSI)	10 568 239,35	12 644 200	-2 075 960,65	-16,4
Participations des collectivités publiques aux charges de la Direction des écoles	17 837 900,53	16 515 900	1 322 000,53	8,0
Participation cantonale à la régionalisation sociale	2 775 000,00	3 310 000	-535 000,00	-16,2
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	10 008 800,90	11 479 600	-1 470 799,10	-12,8
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3 205 022,85	4 283 300	-1 078 277,15	-25,2
Autres dédommagements	2 102 863,45	1 853 600	249 263,45	13,4

La participation de l'ECA aux charges du SSI n'a pas atteint le montant escompté.

Relevons, en outre, que les charges nettes d'exploitation de l'ORP ainsi que de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des collectivités publiques, respectivement de 1,5 et de 1,1 million de francs.

46 Subventions acquises**+ 0,7 mio**

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	1 794 001,85	1 061 800	732 201,85	69,0
Subventions de la Confédération pour les forêts	654 924,55	490 000	164 924,55	33,7
Subventions de l'ECA au Service de secours et d'incendie	527 500,00	50 000	477 500,00	955,0
Autres subventions	611 577,30	521 800	89 777,30	17,2

Le taux de subside accordé par l'ECA pour l'acquisition ou le remplacement du matériel du SSI a été de 100 % en 1999.

48 *Prélèvements sur les réserves*

- 15,1 mios

	Comptes 1999	Budget 1999	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	17 405 970,71	32 507 800	-15 101 829,29	-46,5
Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	175 000,00	0	175 000,00	
Fonds de péréquation des PFO	6 740,73	0	6 740,73	
Fonds de péréquation de la STEP	1 085 342,90	3 252 500	-2 167 157,10	-66,6
Fonds des SI	16 138 887,08	29 255 300	-13 116 412,92	-44,8

Au Service des affaires culturelles, une subvention supplémentaire de fr. 175.000,-- a été versée au Théâtre de Vidy, compensée par un prélèvement équivalent sur le fonds ad hoc.

Les déficits enregistrés dans le secteur évacuation et épuration des eaux usées ayant été inférieurs aux prévisions, le Fonds de péréquation a pu être sollicité dans une sensiblement moindre mesure que prévu.

Aux Services industriels, dans le secteur "Chauffage à distance", l'annulation des amortissements spéciaux prévus initialement entraîne l'abandon d'un prélèvement sur les fonds de 16,7 millions.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements (voir détail pages 212 à 222)	109 915 534,90	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	5 611 893,63	
Marchandises et approvisionnement (diminution du stock)		96 751,88
Prêts et participations permanentes	175 096,10	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	763 085,83	
Subventions et recettes pour investissements		8 373 601,35
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		36 140,00
Investissements nets		107 959 117,23
	116 465 610,46	116 465 610,46
FINANCEMENT		
Investissements nets	107 959 117,23	
Amortissement du patrimoine administratif		104 111 567,72
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	37 738 945,35	
Diminution des réserves	5 314 648,71	
Insuffisance d'autofinancement		46 901 143,57

	151 012	151 012
	711,29	711,29
	<u>711,29</u>	<u>711,29</u>

Si les dépenses nettes d'investissements sont inférieures de quelque 10 % par rapport au budget, elles sont en revanche en très forte progression par rapport aux chiffres de 1998, soit +35,4 %, principalement en raison des dépenses consenties par les Services industriels pour la station de pompage de Lutry et l'extension du télé-réseau.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'est, quant à lui, amélioré en s'élevant à 61,1 millions de francs. Il en résulte un degré d'autofinancement des investissements nets de 56,6 %, taux en nette progression par rapport aux 35,6 % enregistrés l'année dernière.

Relevons à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 1999 :

	Dépenses 1999	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de francs)</i>	
<u>Administration générale</u>		
Rénovation de la maison Gaudard	2,5	3,6
<u>Sécurité publique et affaires sportives</u>		
Système d'exploitation des transports – 2 ^{ème} étape	1,9	1,8
Gestion du stationnement	1,9	1,0
<u>Finances</u>		
Rénovation du Théâtre de Vidy	2,7	1,2
Rénovation de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif	3,7	3,2
<u>Travaux</u>		
Réaménagement de la place de la Gare	6,6	5,0
Réaménagement et réfection de la place du Port et du Général Guisan	2,2	1,8
<u>Ecoles</u>		
Rénovation de la Vallée de la Jeunesse	2,4	4,0
Assainissement des bâtiments scolaires primaires	1,9	2,3
Construction d'un complexe scolaire à Bois-Gentil	1,9	3,5
<u>Sécurité sociale et environnement</u>		
Modification du plongeur de la STEP	3,7	3,5
<u>Services industriels</u>		
Remplacements et extensions ordinaires	12,8	13,6
Assainissement du réseau d'eau, de stations de pompage et d'équipement de réservoirs	2,4	2,8
Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry	15,5	9,0
Extension finale du télé-réseau	6,8	4,3
Adaptation des infrastructures du télé-réseau en vue de l'introduction de nouveaux services à la clientèle	6,7	3,7

2.3 Bilan général

Ledit compte se présente comme il suit :

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser fr. 221 062 385,84

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 1999 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 1999 mais non encore encaissés au 31 décembre 1999.

Ainsi que relevé dans le chapitre ayant trait aux amortissements (33), les arriérés ont fait l'objet d'une analyse systématique laissant apparaître une surévaluation de ce poste de quelque 12 millions, montant correspondant aux créances jugées irrécupérables. Une provision de ce montant a dès lors été créée pour corriger l'évaluation de ces actifs (24).

115 Débiteurs fr. 92 804 707,48

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 1999.

120 Titres fr. 617 709,50

Le portefeuille des titres du patrimoine financier est composé essentiellement de 2.735 actions de la société immobilière "La Vidynette SA", dont 825 acquises en 1999, et de 861 actions de la Banque Cantonale Vaudoise.

123 Immeubles fr. 279 801 820,80

Voici les éléments constitutifs de ces biens du patrimoine financier (en millions de francs) :

Terrains disponibles	76,6
Domaines agricoles	3,2
Vignobles	5,1
Bâtiments locatifs	152,9
Constructions en cours	11,3
Terrains grevés de droits de superficie à titre onéreux	30,7

L'augmentation de ce poste par rapport à 1998 résulte essentiellement des travaux à plus-values effectués sur les immeubles suivants : Riponne 10 (4,1 millions), Ouchy 7-9/pl. du Port 1-3 (1,5 million), Signal 27 (0,7 million) et Caroline 16 (0,6 million). Rappelons, par ailleurs, la vente du bâtiment de l'hôtel d'Angleterre (0,4 million).

13 Actifs transitoires fr. 15 993 640,45

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, de même que certaines prestations à facturer.

Patrimoine administratif **fr. 795 690 422,11**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 ^{er} janvier 1999		791 843
Investissements bruts		116 369
		<u>908 212</u>
dont à déduire :		
– Recettes d'investissements	8 410	
– Amortissements	<u>104 112</u>	<u>112 522</u>
Solde au 31 décembre 1999		<u><u>795 690</u></u>

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

• **14 Investissements du patrimoine administratif** **fr. 724 053 690,92**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels pour un montant de quelque 440 millions de francs. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

• **15 Prêts et participations permanentes** **fr. 50 034 009,47**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment les participations des Services industriels (EOS, Boisy TV SA, Gaznat, principalement) ainsi que celles consenties dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, des activités sociales et de l'économie.

• **16 Subvention d'investissements** **fr. 5 370 935,35**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

• **17 Autres dépenses à amortir** **fr. 16 231 786,37**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 «Investissements» ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

• **18 Avance à financement de la gestion du stationnement** **fr. 16 176 861,62**

Cette rubrique mémorise les résultats d'exploitation du centre de charges 2601 "Gestion du stationnement", avec contrepartie au passif sous chiffre 283. L'augmentation de ce poste correspond donc à l'excédent de charges enregistré en 1999. Ces pertes doivent faire l'objet d'une récupération dans les années à venir, conformément au préavis n° 104 du 24 mai 1995.

19 Découvert **fr. 677 731 758,04**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs) :

Etat au 1 ^{er} janvier 1999		639 993
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 1999		<u>37 739</u>
Etat au 31 décembre 1999		<u><u>677 732</u></u>

PASSIF**21 Dettes à court terme****fr. 69 000 000,00**

Le niveau particulièrement bas des taux à long terme offerts au cours du premier semestre 1999 a permis une consolidation avantageuse et massive de la dette flottante existant au début de l'exercice, ce qui explique l'important transfert entre le présent poste et le suivant.

22 Dettes à moyen et à long termes**fr.1 724 000 000,00**

Au cours de l'exercice 1999, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Date de l'opération	Cours d'émission %	Intérêt nominal %	Intérêt réel %	Durée	Montant
Emprunts effectués						
Assurance	01.01	100,000	3,000	3,000	1999 - 2006	10 000 000
Banque	15.01	100,000	3,410	3,420	1999 - 2008	40 000 000
Banque	22.01	100,000	3,435	3,445	1999 - 2008	40 000 000
Banque	26.02	100,000	3,350	3,360	1999 - 2009	10 000 000
Banque	26.02	100,000	2,935	2,945	1999 - 2006	30 000 000
Banque	01.03	100,000	3,050	3,060	1999 - 2007	20 000 000
Banque	01.03	100,000	LIBOR 6 M + 40,5 pb	—	1999 - 2004	50 000 000
Banque	29.03	100,000	2,000	2,010	1999 - 2001	10 000 000
Banque	23.04	100,000	3,115	3,125	1999 - 2007	20 000 000
Banque	29.04	100,000	3,100	3,110	1999 - 2007	20 000 000
Assurance	20.05	100,000	3,250	3,250	1999 - 2009	10 000 000
Banque	28.05	100,000	3,150	3,160	1999 - 2007	10 000 000
Banque	11.06	100,000	3,140	3,150	1999 - 2007	20 000 000
Banque	20.09	100,000	3,990	4,000	1999 - 2007	20 000 000
Banque	30.11	99,700	3,9325	3,990	1999 - 2004	40 000 000
Banque	30.11	99,530	4,2225	4,290	1999 - 2007	40 000 000
						390 000 000
Remboursements						
Assurance	01.01	100,000	7,500	7,500	1991 - 1999	10 000 000
Emprunt public	01.03	100,750	6,750	6,900	1991 - 2001	100 000 000
Assurance	13.04	100,000	4,500	4,500	1994 - 1999	20 000 000
Assurance	20.05	100,000	5,500	5,500	1989 - 1999	5 500 000
Assurance	15.06	100,000	5,750	5,750	1989 - 1999	10 000 000
CPCL	01.07	100,000	5,750	5,750	1989 - 1999	10 000 000
Assurance	15.09	100,000	5,500	5,500	1989 - 1999	10 000 000
Assurance	20.12	100,000	6,000	6,028	1989 - 1999	10 000 000
						175 500 000
Variation des emprunts consolidés						214 500 000

232 Fondations	fr. 2 525 219,75
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	fr. 10 206 868,78

Les disponibilités de cinq fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt. Le détail de ces fondations et fonds spéciaux figure à la fin de la brochure annuelle des comptes.

24 Provisions	fr. 13 050 944,26
----------------------	--------------------------

Ainsi que relevé dans les chapitres 33 (Amortissements) et 112 (Impôts à encaisser), la constitution d'une provision pour risques de pertes sur débiteurs d'impôts s'est révélée indispensable pour ajuster la valeur des créances figurant à l'actif du bilan.

25 Passifs transitoires	fr. 64 609 849,74
--------------------------------	--------------------------

Pour l'essentiel, cette rubrique est constituée des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 1999.

28 Fonds de renouvellement et réserves	fr. 86 553 977,71
---	--------------------------

L'évolution de ce poste s'explique comme il suit (en milliers de francs) :

Solde au 1 ^{er} janvier 1999		91 869
Attribution : – au fonds de régularisation des loyers	7	
– aux réserves des SI	12 084	12 091
Prélèvements : – sur le fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	-175	
– sur le fonds de péréquation des PFO	-7	
– sur le fonds de péréquation de la STEP	-1 085	
– sur les réserves des SI	-16 139	-17 406
Solde au 31 décembre 1999		<u>86 554</u>

Le poste se compose de la manière suivante :

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
	<i>(en milliers de francs)</i>	
• Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	325	500
• Fonds de régularisation des loyers	7	0
• Fonds de péréquation des PFO	805	812
• Fonds de péréquation de la STEP	9 486	10 571
• Fonds spécial de réserve des SI	29 825	25 045
• Fonds de renouvellement du Service du gaz et du chauffage à distance	1 692	1 510
• Fonds de péréquation du Service du gaz	6 530	6 738
• Fonds de péréquation du chauffage à distance	1 548	1 702
• Fonds de renouvellement du Service des eaux	7 045	6 597
• Fonds de réserve pour l'agrandissement de la station de pompage de Lutry	17 278	29 249
• Fonds de renouvellement du Service de l'électricité	939	698

• Fonds de péréquation du Service de l'électricité	<u>11 074</u>	<u>8 447</u>
Total	<u><u>86 554</u></u>	<u><u>91 869</u></u>

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 146 de la Municipalité, du 27 avril 2000;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 1999 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 146, du 27 avril 2000.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :

François Pasche